

Communications diverses

«M. LE MAIRE : Vous avez pu remarquer que sur vos tables il y avait beaucoup de petits paquets cadeaux. Il y a d'abord, ce n'est peut-être pas ce que vous avez le plus remarqué, la deuxième édition de la plaquette de présentation du budget de la Ville réalisée par la Direction des Finances et la Direction de la Communication avec le souci de pouvoir là aussi donner beaucoup de transparence à toute notre action, une transparence que nous pouvons aussi voir dans l'eau de Besançon «La bisontine». Voilà donc désormais sur vos tables cette fameuse carafe d'eau accompagnée d'ailleurs d'une plaquette et d'une vidéo sur l'eau à Besançon réalisée par la Direction du Service des Eaux et par la Direction de la Communication et je voudrais les en remercier. Cette carafe sera en vente à partir de samedi à la Foire Comtoise sur le stand de la Ville au prix de 5 €, ce qui n'est pas cher. Vous allez pouvoir en acheter. On va être certainement en rupture de stock mais on en recommandera. Après la Foire, nous proposerons cette carafe aux restaurateurs, aux cafetiers de la ville, aux collègues, aux lycées, à ceux qui voudront bien en acheter. Je voudrais vous dire que jamais, ou il y a longtemps, nous n'avons eu une telle retombée de presse, tant dans la presse locale bien sûr que dans la presse nationale. Vous avez ici un exemple de quelques-unes de ces retombées et je crois qu'effectivement c'était pour la Ville une bonne opération. Nous avons eu beaucoup de remarques par rapport à cela et je me félicite de cette campagne qui a permis de rappeler que la gestion de l'eau, le produit naturel par excellence, géré par le service public, outre un intérêt écologique bien sûr, peut présenter un intérêt financier. Cela permet aux Bisontines et aux Bisontins de consommer de l'eau de grande qualité à un coût qui, on vous l'a déjà dit à plusieurs reprises, est entre 100 et 250 fois moins cher que l'eau en bouteille, qu'on n'a pas à ramener chez soi dans des packs qui pèsent une dizaine de kilos et qu'on retrouve vides dans les usines d'incinération, etc. mais tout cela vous le savez. Donc merci aux Services des Eaux et de l'Assainissement grâce auxquels on a atteint ce niveau de performance. Je reviens d'un colloque à Lyon où quelques collègues de grandes villes de France m'ont parlé de la bisontine. Il y avait aussi M. BOCKEL qui a la même démarche avec l'eau de Mulhouse mais elle est gazéifiée et vendue. Donc bravo à toutes celles et tous ceux qui sont à l'origine de ce dossier.

Je voudrais signaler aussi la présence sur vos tables du programme d'animation «le Doubs célèbre Ledoux» du Conseil Général dont la Ville est partenaire et de la plaquette «les sentiers de Chaudanne et de Rosemont». C'est une belle petite plaquette très bien faite, vous allez pouvoir mettre vos chaussures de marche et aller, bien sûr munis d'une gourde remplie d'eau de Besançon, faire ces sentiers. Vous avez également une plaquette «nature et archéologie», une opération menée par le Service des Espaces Verts.

M. Christophe LIME : La première boutade n'est pas de moi mais d'une façon générale...

M. LE MAIRE : ...il vaut mieux des pots d'eau que des pots de vin, non ? Je n'ai pas repris cette boutade mais tu l'as fait pour moi (rires).

M. Christophe LIME : Elle n'est pas de moi, on me l'a soufflée ! L'autre chose plus intéressante, c'est qu'un CD sur l'eau va être mis à disposition des écoles et de tous ceux qui le souhaitent sur l'ensemble du département dans un but pédagogique.

M. LE MAIRE : Vous nous rappelez que lors du dernier Conseil Municipal on a décidé de donner des aides à celles et à ceux qui récupèrent l'eau de pluie, donc c'est quelque chose de très intéressant. Mme BRANGET va peut-être nous en dire un mot, mais là aussi nous avons donné l'exemple puisque même des amendements passent au niveau du Gouvernement pour aller soutenir nos actions.

Mme Françoise BRANGET : Monsieur le Maire, je ne peux pas m'empêcher de vous en parler malgré tout. C'est vrai qu'on peut saluer l'action de la Ville mais j'avais déposé un amendement déjà au mois de novembre dernier, qui, malheureusement, n'avait pas été adopté.

M. LE MAIRE : Suite à l'exemple de Besançon, le Gouvernement dans sa grande sagesse...

Mme Françoise BRANGET : L'exemple de Besançon a peut-être contribué, n'en doutons pas mais aussi tout le travail que nous avons fait aussi depuis des mois je pense. Nous avons réussi quand même à mettre tout le monde de notre côté et hier soir, l'amendement sur la récupération...

Mme GUINCHARD : Tout le monde a travaillé ensemble sur ce projet Madame BRANGET.

Mme Françoise BRANGET : Si vous voulez, oui tout le monde a travaillé ensemble. On a souvent travaillé chacun de notre côté et j'ai travaillé avec d'autres sur le projet ; on l'a vu aboutir hier soir par un vote à l'unanimité, on ne peut que s'en féliciter tout simplement, la Commission des Affaires Économiques était de notre côté également mais on a dû quand même se battre pour convaincre Bercy malgré tout...

M. LE MAIRE : Ils ne comprennent jamais rien, ça n'a pas changé...

Mme Françoise BRANGET : ...qui n'était pas d'accord au départ. C'est une belle réussite, il y aura un crédit d'impôt de 40 % sur 5 000 €, ce qui fait quand même 2 000 € d'aide pour ceux qui effectivement investiront 5 000 € et plus. Donc ce n'est pas négligeable, c'est un acte fort incitatif pour permettre la récupération d'eau. Si c'est un acte citoyen, je n'oublie pas le fait du jour qui avait paru dans l'Est Républicain un jour à propos des inquiétudes sur l'assainissement qui est à la charge des collectivités. Eh bien dans le projet de loi sur l'eau, Paulette GUINCHARD pourra le dire également, il y a deux articles qui concernent l'assainissement et qui prévoient que les collectivités ont la possibilité d'adapter une tarification forfaitaire pour ces installations de récupération d'eau de pluie qui vont priver la Ville ou les collectivités de ressources mais...

M. LE MAIRE : Pour l'instant, c'est encore marginal.

Mme Françoise BRANGET : ...qui vont générer des eaux qui iront directement à la centrale d'épuration donc l'assainissement pourra être pris en compte soit par une taxe forfaitaire, éventuellement par un comptage de l'eau rejetée dans les conduites d'assainissement. Voilà ce que je voulais dire.

M. LE MAIRE : Je vous remercie Madame la Députée. Je me félicite qu'un amendement rejeté à la fin de l'année dernière ait été adopté grâce, entre autres, à l'exemple donné ici à Besançon et aux voix de tous comme dit la Députée qui est à ma gauche.

Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour cette carafe que je trouve très jolie, l'eau est bonne...

M. LE MAIRE : Tout va bien, donc ?

Mme Claire CASENOVE : ...mais j'aurais aimé vous poser une petite question : où est fabriquée cette carafe ?

M. LE MAIRE : A Passavant-la-Rochère.

Mme Claire CASENOVE : D'accord. D'autre part, j'aurais aimé avoir une précision : pour les restaurateurs elle leur sera vendue ?

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr.

Mme Claire CASENOVE : Il y a une semaine pile poil j'étais à Camberra, Capitale de l'Australie, où depuis plusieurs années a été adopté ce système de bouteille qui est donnée aux restaurateurs.

M. LE MAIRE : On me précise qu'elle est fabriquée en France, mais pas à Passavant-la-Rochère, et qu'elle sera offerte aux restaurateurs.

Mme Claire CASENOVE : C'est bien ; je vous ai ramené le pack que Camberra donne à tous les restaurants de la ville pour mettre leur eau...

M. LE MAIRE : Je ne connais pas l'Australie alors merci de me la faire découvrir à travers une carafe d'eau.

Mme Claire CASENOVE : Cela fait plusieurs années qu'ils font cela.

M. LE MAIRE : C'est gentil de nous l'avoir amenée car cela fait lourd dans les bagages avion !

Mme Claire CASENOVE : N'est-ce pas ? J'ai supprimé d'autres choses.

M. LE MAIRE : On fera cadeau de notre carafe aux restaurateurs avec en prime des verres.

Je récapitule donc pour ne pas que l'on m'accuse de fausses informations, que c'est une fabrication française, mais pas de la Rochère parce que leur proposition de carafe très design, coûtait à peu près 30 € ; elle a été refusée, d'une part parce que nous avons privilégié une diffusion de masse, d'autre part pour des questions d'hygiène, notamment dans les cantines scolaires et dans les restaurants puisqu'avec un col très fin on ne pouvait pas la nettoyer. Celle-là, me dit Christophe LIME, est aussi prévue pour entrer dans le frigo. Tout a été calculé.

Je suis heureux que grâce à l'eau, il y ait l'unanimité au Conseil Municipal. J'espère que ça va continuer à couler de source comme cela tout au long de cette soirée, que ça va rester fluide. On vous a offert une carafe mais vous pouvez en acheter d'autres à 5 € et en offrir comme cadeaux en fin d'année».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 13 juin 2006.